

ASSISES Luc Onfray écope de 30 ans de prison

L'ÉPILOGUE DU MEURTRE AU MIXEUR

ERWAN ROUSSEAU

Trente ans de prison. La sanction est lourde pour Luc Onfray. Après quatre jours d'audience devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes, le procès dit du « tueur au mixeur » a touché à sa fin hier soir. Les jurés ont suivi les réquisitions de l'avocat général, Eric Camous, qui avait réclamé « 30 ans de réclusion contre Luc Onfray et Philippe Rosso ». Ce dernier écope de 28 ans de prison. Sa responsabilité a été particulièrement pointée du doigt au cours du procès. « Un penseur, Philippe Rosso. Un exécutant, Luc Onfray. Une caution morale, Alexandra Martyn. » Voilà comment le représentant du parquet avait décrit le sordide assassinat de Michel Renard. Le corps de cet ancien braqueur n'a jamais été retrouvé. Luc Onfray a reconnu au cours du procès avoir dépecé et mis en morceaux sa dépouille après avoir tenté de la passer au mixeur de cuisine. « Philippe Rosso a

tout orchestré. Il devait faire taire Michel Renard, il se vantait trop des braquages réalisés en sa compagnie », avait martelé Eric Camous au cours de ses réquisitions.

Du sursis pour la belle-fille

Il s'est alors servi de sa petite amie de l'époque : Alexandra Martyn, qui écope de 5 ans de prison avec sursis contre 3 ans de prison ferme requis. L'élément déclencheur ? « Il m'a proposé de l'éliminer et j'ai dit oui », a reconnu la jeune femme. Les attouchements et les violences de son beau-père, elle n'en pouvait plus. Et confirme à la barre avoir pilé ces médicaments pour « ensuquer » Michel Renard. A l'époque des faits, elle n'a que 19 ans... « C'était une gamine, Philippe Rosso s'est servi d'elle pour défendre ses propres intérêts », aura plaidé son avocat. Quant à Luc Onfray, selon son avocat, c'est « la proie facile » qui aura eu la charge de faire disparaître le corps. ■



LE COURS D'ASSISES DE NICE

Au TGI de Nice, le procès dit du « tueur au mixeur » aura duré quatre jours.